



Madame, Monsieur, Chers Amis,

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de Noël. Certains, dans notre petit village ont connu ou viennent de connaître des bouleversements, d'autres sont frappés par la maladie, beaucoup trop sont isolés : nous avons une pensée affectueuse toute particulière pour eux. Instants de paix, de douceur, de plaisirs familiaux, Noël doit rester dans nos esprits, dans nos traditions, notre culture et nos cœur cet instant magique que nous connaissons depuis des siècles.

Le sapin est décoré, ses lumières font pétiller les yeux des enfants qui ont déposé leurs chaussons au pied de l'arbre, les mets sont préparés, tout est prêt pour passer un moment tranquille et magique. Et selon la formule consacrée : « Bon Noël à tous et Paix sur la Terre aux Hommes de Bonne Volonté ».

Bien à vous !

Jean-Claude Geniès, Maire.

Vendredi 16 décembre en soirée, face à une salle comble, enjouée, attentive et généreuse, nos enfants ont produit une prestation de toute beauté. Là aussi, fidèle à nos traditions !



Grâce aux enseignants, à la Coopérative Scolaire, à de nombreux bénévoles auxquels il convient d'ajouter le personnel communal de la restauration scolaire et des services techniques, tous se sont solidairement unis

pour assurer le succès de cette manifestation.

Qu'ils soient tous remerciés pour leur dévouement dans la préparation des costumes, des gâteaux, des décorations. Leur gentillesse reste ainsi que ce spectacle, de qualité.



N'oublions jamais que c'est grâce à ceux qui donnent beaucoup de leur temps et de l'aide que nous pouvons réussir ces soirées qui restent gravées dans l'esprit de nos enfants.



La Bibliothèque intercommunale de Gressy est fermée pendant les vacances scolaires.

Sa réouverture sera effective le mercredi 5 janvier 2023 aux horaires habituels.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet :

<https://mediatheques.roissypaysdefrance.fr/> ou à nous contacter au 06 60 10 12 39

PROCHAINS BALAYAGES DES VOIRIES

Nous vous remercions de veiller au stationnement de vos véhicules pour permettre le passage de la balayeuse des caniveaux le vendredi : **23 décembre**

Conseil Municipal du 12 Novembre 2022

- Participation au déjeuner des séniors
- Motion de soutien à l'Association des Maires de France dans le cadre de la crise économique et financière de 2022
- Exercice des études surveillées et surveillance périscolaire (personnel de l'Education Nationale)
- Approbation du recrutement de deux agents de police municipale par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France
- Attribution de cartes cadeaux de Noël au personnel communal
- Demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle à la suite des effets de la sécheresse de l'été 2022



En décembre, surveillez votre boîte aux lettres !

Comme chaque année durant le mois de décembre, le calendrier de collecte des déchets 2023 du Sigidurs est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des 59 communes du territoire.

Ne le jetez pas à la poubelle ! Ce précieux outil vous permet de connaître les dates et les jours pour présenter vos poubelles à la collecte.

Mettez-vous en conformité

L'administration fiscale innove en généralisant à l'ensemble du territoire un système d'intelligence artificielle destiné à détecter les piscines privées non déclarées.

Le code général des impôts prévoit ainsi pour toutes les piscines inamovibles (béton, coque enterrée et structure en bois) de plus de 10 m² une taxe d'aménagement à acquitter lors de leur installation, prenant en compte la valeur forfaitaire du bassin (environ 200 euros par mètre carré) et le taux local réparti entre la commune et le département. Assimilées à une construction bâtie, les piscines privées entrent ensuite dans le calcul des surfaces soumises à la taxe sur le foncier bâti, puisqu'elles augmentent considérablement la valeur locative cadastrale du logement. Enfin, la piscine étant considérée comme une dépendance bâtie, elle est également intégrée au calcul de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Reproduit avec l'aimable autorisation du Journal des Maires

Retour sur Halloween 2022



Nous souhaitons vivement vous remercier pour votre participation aux animations d'Halloween qui nous ont tous permis de passer, petits comme grands une excellente journée.

De beaux maquillages, de merveilleux gâteaux, des costumes incroyables, des adolescents effrayants et surtout merci aussi à nos artistes en herbes dont les œuvres sont maintenant exposées à la bibliothèque.

Donnez une seconde vie à votre sapin de Noël

Après les fêtes, il est temps de dire au revoir à votre sapin naturel mais ne soyez pas triste car vous pouvez lui offrir une seconde vie !

Nous vous invitons à le présenter lors de la collecte des déchets végétaux du mois de janvier. Vous trouverez la date sur votre calendrier de collecte 2023. Vous pouvez également le consulter



COLLECTE DES SAPINS
avec le ramassage des déchets végétaux

ou le télécharger sur notre site internet www.sigidurs.fr Les sapins de Noël ainsi collectés seront recyclés et non plus incinérés. Ils seront broyés, défibrés puis trans-

formés en un compost rempli de fertilisants, notamment l'azote, qui permettra d'enrichir la terre sur laquelle il sera épandu.

Attention, seuls les sapins naturels seront collectés. Ils devront être présentés :

- ✓ Dépouillés de toute décoration (crochets, guirlandes, boules, lumières, neige artificielle...);
- ✓ Sans pied, bûche ou croisillons;
- ✓ Non emballés dans un sac à ordures ménagères, à sapin, recyclable ou bio-dégradable;
- ✓ Sans dépasser 2 mètres de hauteur et 10 cm de diamètre pour le tronc.

Si vous avez opté pour un sapin de grande taille, vous devrez le couper ou le déposer en déchèterie.

NOUS RECRUTONS

des conductrices et conducteurs de bus près de chez vous

TRANSDEV RECRUTE :



- ✓ Sans permis D - Formation fin Janvier 2023
- ✓ Avec permis D - En CDI ou CDD
- ✓ À Charny (77)
- ✓ Pour postuler, flashez le QR code ci-contre



Le samedi 26 novembre, à l'invitation du Colonel Edouard Charoulet, ancien premier adjoint de la municipalité de Messy, les conseils municipaux des enfants de Charny, Gressy et Messy se sont retrouvés dans un car affrété par le Syndicat Intercommunal France et Multien afin de participer au ravivage de la flamme du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe à l'occasion d'une commémoration organisée par la Fédération Nationale du Génie Militaire.

Les maires des communes, des adjoints et conseillers municipaux ainsi que des enseignants ont accompagné les enfants très attentionnés aux explications d'un Général qui officiait pour la circonstance aux côtés d'autres généraux, d'autres officiers et d'un peloton de jeunes sapeurs-pompiers de Claye-Souilly.

Moment émouvant au moment où la fanfare a joué notre hymne national chanté par nos jeunes. Moment de recueillement sur cette tombe historique et quotidiennement honorée à l'instant du dépôt de gerbe effectué par le Général J.Ph. Krach en charge de cette cérémonie accompagné de trois enfants de nos villages. C'est notre petite administrée Maéva Broyard qui participa pour Gressy à ce dépôt de fleurs toute émue mais ô combien respectueuse de ce moment.

La municipalité de Gressy tient à renouveler sa gratitude au Colonel Edouard Charoulet qui a toujours été aux côtés de notre village depuis de très longues années, ainsi qu'à Monsieur Xavier Ferreira, Maire de Charny, et à Monsieur Jean-Lou Szyszka, Maire de Messy, dont l'amitié accompagne Gressy également depuis fort longtemps même si les caprices coupables de la politique politicienne nous ont communautairement séparés.



Moment de recueillement et signature du Livre d'Or des cérémonies de ravivage de la Flamme.





Le Colonel Edouard CHAROULET au milieu du peloton des jeunes sapeurs-pompiers volontaires de Claye-Souilly.

Soulignons une petite anecdote : Monsieur Charoulet est un ancien élève de l'Ecole d'Electrotechnique et de Mécanique Industrielle dite « Ecole VIOLET » de la promotion 1954 comme le fut Jean-Claude Geniès, Maire de Gressy, mais....promotion 70 !